

- *Vu le Code de l'Education, en particulier les articles visés à L 712-2 et L 781-1 (II) ;*
- *Vu la Loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;*
- *Vu l'arrêté du 31 août 2016 nommant Monsieur Jacky NARAYANINSAMY en qualité d'Administrateur provisoire suite à la démission de Madame Corinne MENCE-CASTER des fonctions de Présidente de l'Université des Antilles à compter du 1^{er} septembre 2016 ;*
- *Vu l'arrêté n°2016-2482 du 13 décembre 2016 portant organisation de l'élection du président de l'Université des Antilles ;*
- *Vu l'arrêté n°2016-2531 du 21 décembre 2016 portant sur la composition du conseil d'administration de l'Université des Antilles ;*
- *Vu l'arrêté n°2017-004 du 5 janvier 2017 modifiant l'arrêté n°2016-2482 du 13 décembre 2016 organisation de l'élection du président de l'Université des Antilles ;*
- *Vu l'arrêté n°2017-013 du 12 janvier 2017 portant fixation de la liste des candidats à l'élection du président de l'Université des Antilles ;*
- *Vu les statuts de l'Université des Antilles, notamment dans ses articles 5, 37 et 41 ;*
- *Vu la déclaration de candidature du Professeur Eustase JANKY enregistrée le 15 décembre 2016 ;*
- *Vu la déclaration de candidature du Professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN enregistrée le 4 janvier 2017 ;*
- *Vu la déclaration de candidature du Professeur Vincent VALMORIN enregistrée le 5 janvier 2017 ;*
- *Vu la convocation du 5 janvier 2017 transmise aux membres du conseil d'administration (CA) pour la première réunion du CA, le 25 janvier 2017, relative à l'élection du Président.*

Les membres du Conseil d'Administration

Elisent le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles, à la majorité absolue des membres pour un mandat de cinq ans, à compter du 25 janvier 2017.

1^{er} TOUR DU SCRUTIN

Nombre de membres élus du Conseil d'Administration	30
Majorité requise	16 voix
Nombre de votants	30
Nombres de bulletins blancs ou nuls	7
Nombre de voix en faveur du Professeur Eustase JANKY	14
Nombre de voix en faveur du Professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN	3
Nombre de voix en faveur du Professeur Vincent VALMORIN	6

2^{ème} TOUR DU SCRUTIN

Nombre de membres élus du Conseil d'Administration	30
Majorité requise	16 voix
Nombre de votants	30
Nombres de bulletins blancs ou nuls	7
Nombre de voix en faveur du Professeur Eustase JANKY	15
Nombre de voix en faveur du Professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN	3
Nombre de voix en faveur du Professeur Vincent VALMORIN	5

Après la suspension de séance de trente minutes survenue entre le 2ème et le 3ème tour, le Professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN a décidé de retirer sa candidature.

3^{ème} TOUR DU SCRUTIN

Nombre de membres élus du Conseil d'Administration	30
Majorité requise	16 voix
Nombre de votants	30
Nombres de bulletins blancs ou nuls	7
Nombre de voix en faveur du Professeur Eustase JANKY	17
Nombre de voix en faveur du Professeur Vincent VALMORIN	6

Le Président de la séance du Conseil
d'Administration



Jacky NARAYANINSAMY